

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 mars 2016

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 9

-votants 13

L'an deux mil seize, le 3 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 25 février 2016.

**Étaient Présents** : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Jérôme GUICHARD, Mesdames Sylvie HENNE, Delphine LALIN, Monsieur Bernard RAPENNE, Madame Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN.

**Étaient absents** : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Monsieur Alain GEOFFROY donne pouvoir à Madame Sylvie HENNE, Madame Nathalie HURSTEL, Madame Agnès KLINGELSCHMITT donne son pouvoir à Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Serge MARCHAL donne son pouvoir à Madame Nathalie HURSTEL, Monsieur Hervé VOIDEY donne son pouvoir à Monsieur Hervé VALANTIN.

Madame Fanny ROBILLOT a été élue secrétaire de séance.

## 20160303/001 - Signature de la convention Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 novembre 2012, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle permettant à la commune d'Eulmont d'intégrer le Contrat Enfance Jeunesse déjà signé entre la CAF, la Communauté de Communes du Grand Couronné, et les communes de Buissoncourt, Gellenoncourt et Haraucourt.

Ce contrat étant arrivé à échéance, Monsieur le Maire propose de le reconduire pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire signe la convention Contrat Enfance Jeunesse n° 201500204 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.*

Madame Nathalie HURSTEL arrive en cours de s séance

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 10

### **20160303/002 - Enquête publique renaturation de l'Amezule Basse et ses affluents**

Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et du dossier d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 et L211-7 du Code de l'Environnement pour le programme de restauration, renaturation et d'entretien de l'Amezule Basse et ses affluents.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la procédure de mise à l'enquête publique du projet de restauration et d'entretien de l'Amezule Basse et ses affluents.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Décide :*

- *de donner un avis favorable à la demande de mise à enquête publique,*
- *de mettre à l'enquête publique le projet de restauration et entretien de l'Amezule basse et ses affluents.*

### **20160303/003 - Travaux route de Nomeny**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 17 septembre 2015, le conseil municipal avait validé le choix de faire la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Nomeny.

Lors du conseil municipal du 21 janvier 2016, le marché concernant ces travaux a été attribué à l'entreprise STPL.

Au vu des montants indiqués par cette entreprise, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la totalité des travaux soient effectués :

- tranche ferme : 135 412.50 € HT soit 162 495 € TTC
- tranche conditionnelle 1 (Arrêts de bus) : 32 683.85 € HT soit 39 220.62 € TTC
- tranche conditionnelle 2 (Chemin de Saint Nicolas) : 88 820.75 € HT soit 106 584.90 € TTC

- tranche conditionnelle 3 (Entrée depuis Bouxières aux chênes): 29 790.50 € HT  
soit 35 748.60 € TTC

soit un montant total de 286 707.60 € HT ou 344 049.12 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de faire la totalité des travaux de la route de Nomeny, à savoir la tranche ferme et les trois tranches conditionnelles.*

**Questions diverses** : débat d'orientation budgétaire